

REGLEMENT GENERAL DE L'EVENEMENT TRAIL DE ROYAT 2021

Article 1 : Organisation

L'association **Royat Urban Trail** Organisation, en partenariat avec le club sportif Royat Urban Trail running club est organisateur de l'évènement qui se déroule cette année sur deux jours : les 30 et 31 octobre 2021 à Royat (63130).

En raison de l'effet des conditions sanitaires actuelles, un protocole est mis en place (voir modalités dans les articles suivants).

Article 2 : Epreuves

Pour l'édition 2021, **l'Event trail de Royat** se décline en 3 épreuves :

1) Le **Royat Run Nocturne (RRN)**. **Dossard Bleu.**

Une course en pleine nature de 9km avec un dénivelé positif d'environ 470 m. Elle parcourt les magnifiques bois de Royat pour vous faire découvrir des espaces comme le Rocher du Salut.

Elle se déroule, en partie, de nuit. (Voir article 7 : équipement obligatoire)

Le départ est donné le samedi 30 octobre à 18h, salle de Spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Cadet 16-17 ans.

La course peut se faire en Solo ou en Duo (On part ensemble, on revient ensemble !).

2) L'**Event Trail de Royat (ETR)**. **Dossard Rouge. 1 point ITRA**

Un course pleine nature de 26km avec un dénivelé positif d'environ 1100 m. Elle vous emmènera dans les bois de Villars avant d'atteindre le sommet du Puy-de-Dôme et de redescendre par le chemin des crêtes. C'est également le premier relais du Marathon XL.

Le départ est donné le dimanche 31 octobre à 8h30, salle de Spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Espoir 20 ans et plus.

La course peut se faire en Solo ou en Duo (On part ensemble, on revient ensemble !).

3) Le **Marathon XL (MXL)**. **Dossard Rose. 2 points ITRA**

Une course de pleine nature de 48km avec un dénivelé positif d'environ 2400 m. La première partie est la même que l'Event Trail de Royat avec la montée au sommet du Puy-de-Dôme. La deuxième partie, en repartant de l'AVANC propose des traces inédites, exigeantes et techniques, pleines de relances. Vous découvrirez rapidement des espaces naturels inédits et sauvages comme l'emblématique carrière de Gravenoire, le Rocher du Salut, le Golf de Charade et l'accrobranche de « Charade Aventure », bref des bouts de nature grandiose !

Le départ est donné le dimanche 31 octobre à 7h45, salle de Spectacle L'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

Epreuve ouverte à toutes et tous à partir de la catégorie Espoir 20 ans et plus.

La course peut se faire en solo et en relais* (Voir article 9*).

Ces 3 courses partent et arrivent à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT), elles se déroulent à allure libre dans un temps limité. (Voir article 12).

Article 3 : Conditions d'inscription

Pour valider son inscription, le coureur doit fournir, conformément à la législation en vigueur, soit :

- la copie de sa licence Athlé Compétition, Athlé Santé Loisir option running ou le Pass'Running délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- la copie de sa licence délivrée par la FFCO, la FFPM, l'UFOLEP ou la FF Triathlon, en cours de validité à la date de la manifestation.
- la copie de son certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation.

Cas particulier des coureurs étrangers :

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

Article 4 : Inscriptions

1) **Le Royat Run Nocturne du samedi 30 octobre à 18h.**

Les inscriptions se font de préférence et prioritairement en ligne jusqu'au vendredi 29 octobre minuit :

- soit sur le site de **l'EVENT TRAIL de ROYAT**.
- soit sur Facebook en utilisant le lien <http://sportips.fr/EVT21> jusqu'au vendredi 29 octobre à 23h55 et dans la limite des places disponibles.

La possibilité de s'inscrire sur place, le samedi 30 octobre, est possible de 13h00 à 17h15, à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

2) **L'Event Trail de Royat et le Marathon XL du dimanche 31 octobre. 26 et 48 km.**

Les inscriptions se font de préférence et prioritairement en ligne jusqu'au vendredi 29 octobre minuit :

- soit sur le site de **l'EVENT TRAIL de ROYAT**.
- soit sur Facebook en utilisant le lien <http://sportips.fr/EVT21> jusqu'au vendredi 29 octobre à 23h55 et dans la limite des places disponibles.

La possibilité de s'inscrire sur place est possible, à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

- le samedi 30 octobre de 13h30 à 20h
- le dimanche 31 octobre de 7h à 8h00 pour le **ETR**. Attention, il n'y a pas d'inscription pour le **MXL** le dimanche matin.

Il est possible de régler par CB/Chèque/espèces.

La catégorie cadet ne pourra pas prendre part à la distance **ETR** (26km) et **MXL** (48km). Les participants devront être positionnés sur le **RRN** (9km), avec accord parental et documents obligatoires.

Un protocole est mis en place sur les zones d'inscription et retrait des dossards :

- Les participants et les bénévoles devront porter un masque. (le masque des coureurs n'est pas fourni par l'Organisation)
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les zones.

Article 5 : Droits d'engagement

1) Le Royat Run Nocturne du samedi 30 octobre (Dossard bleu).

Formule Solo : 10 euros, limité à 500 dossards.

Formule Duo : 20 euros, limité à 100 dossards.

Package RRN Solo + ETR Solo : 32 euros.

(les packages ne concernent que les formules solo)

2) L' ETR du dimanche 31 octobre 26 km (Dossard rouge).

Formule Solo : 26 euros, limité à 400 dossards.

Formule Duo : 52 euros, limité à 100 dossards.

3) Le MXL du dimanche 31 octobre 48 km (Dossard rose).

Formule Solo : 48 euros, limité à 400 dossards.

Formule Relais : 48 euros le pack relais, limité à 100 dossards.

Les inscriptions comprennent :

- le chronométrage,
- les cadeaux coureurs,
- la bière (Chez le Brasseur) offerte sur présentation du dossard uniquement sur le village course,
- l'accès libre aux ravitaillements.

Article 6 : Annulation d'inscription

Toute annulation d'inscription doit être faite par courrier recommandé uniquement. La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- Accident, maladie grave ou décès du coureur lui-même
- Maladie grave nécessitant une hospitalisation ou décès atteignant son conjoint, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant de la contre-indication délivré par l'autorité compétente.

Conditions de remboursement : toute demande de remboursement doit parvenir à l'association (**Royat Urban Trail Organisation**, Paris Lionel, MAIRIE de ROYAT bld Barrieu, 63130 ROYAT), accompagnée du certificat médical, **au plus tard sept jours avant la date de l'épreuve** (cachet de la poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

Aucun dossier ne sera traité par mail (envoi postal uniquement).

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard le 22 octobre 2021 (cachet de La Poste faisant foi). Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve.

Changements d'équipiers pour les épreuves en Duo :

Après le 22 octobre 2021, il n'y aura plus aucun changement possible de la composition des équipes en cas de forfait de l'un des équipiers. La course sera possible en individuel.

En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 20% pour frais de dossier.

Article 7 : Equipement

Matériel obligatoire pour le Royat Run Nocturne :

- Une lampe frontale.
- Gobelet personnel (type éco-tasse) pour le ravitaillement à l'arrivée. Il n'y aura pas de

gobelets sur les tables du ravitaillement de l'arrivée. Il est fourni par l'organisation lors du retrait des dossards (contre reçu signé par le coureur).

Matériel obligatoire pour l'Event Trail de Royat et pour le Marathon XL :

- Gobelet personnel (type éco-tasse) pour les ravitaillements. Pour une démarche écoresponsable il n'y aura pas de gobelets sur les tables de ravitaillements. Il est fourni par l'organisation lors du retrait des dossards (contre reçu signé par le coureur).
- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Réserve alimentaire minimum.
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Un téléphone portable chargé.

Attention :

Le masque est obligatoire dans la zone « inscription et retrait des dossards ». Il ne sera pas fourni par l'Organisation. Il est également obligatoire lors du départ et de l'arrivée.

Le matériel recommandé ou conseillé (liste non exhaustive) :

- Téléphone mobile (avec les numéros « à prévenir en cas d'urgence » figurant au dos du dossard enregistrés).
- Gants, bonnet, vêtements chauds en cas de mauvaises conditions météo.
- Système d'hydratation avec au moins 0,5 litre de boisson pour le RRN.
- Quelques vivres.

Matériel interdit :

- L'usage des bâtons est interdit sur les trois épreuves.
- Les écouteurs sont interdits lors des passages des routes et lors du passage du train du Puy-de-Dôme, cependant aucune restriction en milieu naturel.

Article 8 : Accueil et retrait des dossards

Un protocole est mis en place sur les zones d'inscription et retrait des dossards :

- Les participants et les bénévoles devront porter un masque. (le masque des coureurs n'est pas fourni par l'Organisation).
- Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans les zones.

Les retraits des dossards ont lieu : Salle de l'AVAN'C (Stade du Breuil).

- Pour le **Royat Run Nocturne**, le samedi 30 octobre, de 13h00 à 17h15.
- Pour le **ETR** et le **MXT** samedi 30 octobre de 13h30 à 20h.
- Le dimanche 31 octobre de 7h à 8h pour le **ETR**.

Attention : Pas d'inscription le dimanche 31 octobre pour le Marathon XL.

La présentation d'un document d'identité avec photographie est indispensable au retrait du dossard.

*Aucune possibilité de retrait de dossard par une tierce personne, celui-ci ne sera remis au possesseur de l'inscription uniquement sur présentation du document d'identité.

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé sur la poitrine ou le ventre afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Un cadeau de bienvenue est remis à chaque participant.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation à l'une des épreuves inscrites au programme 2021 implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.

Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée et à respecter le règlement.

Article 9 : Postes de contrôle, ravitaillements, relais MXL

Pour le RRN, le ravitaillement est à l'arrivée.

Des postes de contrôles et de ravitaillements sont répartis le long des parcours pour l'ETR et le MXT. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Ravitaillement 1 : au 16^{ème} km (Sommet du Puy-de-Dôme) identique pour les 2 courses (Espace énergétique et liquide).

Ravitaillement 2 : au 26^{ème} km (AVAN'C) (solide et liquide).

Ravitaillement 3 : au 41^{ème} km (Charade) (solide et liquide).

(Espace énergétique : **Fenioux Multisports** sur les ravitaillements).

Ravitaillement d'arrivée.

Les bénévoles devront porter un masque sur les zones de ravitaillement.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition des coureurs pour se ravitailler.

Postes de contrôle :

Pour l'ETR au sommet du Puy-de-Dôme, au 16^{ème} Km.

Pour le MXL au sommet du Puy-de-Dôme, au 16^{ème} Km et à l'AVAN'C au 26^{ème} km.

D'autres contrôles seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas identifiés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.

Relais MXL :

Le passage de relais pour le Marathon XL se fera à l'AVAN'C au Km26.

Une zone spécifique sera prévue. Une ceinture porte dossard sera fournie à la remise des dossards. Elle devra être transmise dans la zone spécifique par le coureur n°1 au coureur n°2.

A la fin de la course, la ceinture sera rendue à l'organisation.

Article 10 : Informations et affichages

Plusieurs espaces info-courses sont mis à disposition (Zone de départ et d'arrivée, village coureurs, espace retrait des dossards et inscriptions).

Y seront affichés :

- Les plans des 3 courses avec les détails explicatifs (pôle médical, ravitaillement, stationnement, espace retrait des dossards, remise des prix, etc.).
- Les différents arrêtés municipaux des communes concernées (Royat, Orcines et Ceysnat) et les informations relatives à la sécurité.
- La convention médicale et l'attestation de présence des unités de 1^{er} secours.
- La convention et l'attestation d'assurance.
- Les règlements des courses.
- Les visuels des dossards.
- Les listes des inscrits sur les différentes distances et formules.
- Les podiums, dotations, horaires et lieux des remises des prix.

Article 11 : Sécurité et assistance médicale

Pour les courses ETR et MXL, lors du passage de la montée des Muletiers pour se rendre au sommet du Puy-de-Dôme ainsi que pour la descente, **le train est prioritaire sur les coureurs** : les coureurs doivent impérativement s'arrêter au passage du train. Ils reprendront la course dès le signal du bénévole en place.

La sécurité des parcours sera assurée par une antenne médicale (Association agréée de secouristes), ainsi que par un médecin de course et les très nombreux bénévoles positionnés sur les courses.

Les emplacements du personnel secouriste seront indiqués sur les trois plans courses situés dans l'espace « retrait des dossards » à l'AVAN'C (Chemin du Breuil 63130 ROYAT) et sur le PC course (en zone départ et arrivée).

RRN : espace médical (AVAN'C).

ETR : espace médical (AVAN'C), Km 16 (ravitaillement).

MXL : espace médical (AVAN'C), Km 16 (ravitaillement), Km 41 (ravitaillement charade).

Les services médicaux assistés du comité d'organisation sont habilités à mettre hors course les concurrents paraissant inaptes à poursuivre l'épreuve.

Pour les duos, le coéquipier choisira de poursuivre seul, hors classement ou de s'arrêter lui aussi. Le coureur ou l'équipe qui abandonne doit remettre obligatoirement son dossard ou ses dossards à un organisateur ou à un poste de ravitaillement /contrôle qui organisera le retour sur l'aire d'arrivée.

Au dos des dossards figurent les numéros d'urgence en cas d'accident ou d'incident.

En restant « Fairplay » et en prévenant les bénévoles, les participants garantissent la sécurité de chacun.

Article 12 : Temps maximum. barrières horaires

- RRN

Barrière horaire 1 – 9km : 20h30 (ligne d'arrivée)

Temps maximum : 2h30 pour être classé.

- ETR

Barrière horaire 1 – 26km : 13h00 (ligne d'arrivée)

Temps maximum : 4h30 pour être classé.

- MXL

Barrière horaire 1 – 26km : 12h15 (à l'Avan.C)

Temps maximum pour relais 1 : 4h30

Barrière horaire 2 – 36km : 14h15 (au pied du souterrain accès zone Gravenoire)

Barrière horaire 3 – 48km : 17h00 (ligne d'arrivée)

Temps maximum : 9h15 pour être classé à l'arrivée.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (ravitaillement...).

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent qui ne sera manifestement pas en mesure de rallier la barrière horaire suivante dans les temps impartis.

Tout coureur mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète sachant que le débalisage est effectué par les équipes de secteur.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

Article 13 : Modifications des parcours. Annulation

L'organisation l'EVENT TRAIL de ROYAT comporte plusieurs phases (préparation, déroulement) et plusieurs postes de coûts (tracés, balisage, montage dossier de sécurité, communication, sécurité/secours, module d'inscriptions, lots coureurs...). La phase de préparation s'étend sur plusieurs mois alors que la phase de déroulement, qui est la seule « phase/face visible de l'événement » pour les participants, ne s'étend que sur un jour. L'organisateur engage, tout au long du processus de préparation de l'événement, des dépenses. Si un empêchement, remplissant ou non les conditions de la force majeure, survient avant l'événement, l'organisateur ne peut délivrer la prestation convenue dans des conditions normales. Le droit commun des contrats prévoit qu'il ne peut dans ces conditions exiger de ses clients le paiement de la prestation. Alors même qu'il a, de longue date, engagé le chantier de préparation de l'événement. Reste alors pour lui à régler et donc à supporter l'ensemble des coûts engagés (coûts internes et coûts externes) au cours de la phase de préparation, ce qui le place dans une situation très périlleuse économiquement.

Ainsi, en cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué à hauteur de 80% du prix des dossards. Comme annoncé ci-avant, le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais incompressibles engagés à la date de l'annulation.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux...) le départ peut être reporté de quelques heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de force majeure (en particulier en cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité), l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires.

Article 14 : Jury- Pénalisation- Disqualification- Réclamation

➤ Membres du jury :

L Paris, D Billonnet, R Lefrancois, G Mignelli, A Chaillon, JM Dancie, M. David, M.Dublanchet, S. Goninet, E. Lebourg, S Cournol, P. Gourbeyre, PH Gendre.

➤ Directeurs et responsables :

1. Le **RRN** (9 km) : S. Goninet, E. Lebourg
2. L'**ETR et la MXL** (26 et 48 km).
Directeurs des parcours : R. Lefrançois, D. Billonnet.
Gestion de l'espace Puy-de-Dôme : S. Cournol.
Directeur technique : D. Michel

➤ Médecins de course : Gourbeyre Patrick et Gendre Paul-Henri

➤ Réclamations : elles ne sont recevables uniquement par écrit et cela dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoires. Les décisions sont sans appel.

➤ Motifs de disqualification :

- Respecter l'environnement traversé. (Voir article 17)
- Jeter au sol : papiers, bouteilles vides, barres et ou gels énergétiques.
- Tricher en coupant le parcours, en débalisant volontairement le parcours.
- Ne pas utiliser de moyen de transport.
- Pas d'accompagnant en VTT ni de chien même en laisse.
- Pointer à tous les postes de contrôle.
- Porter le dossard afin qu'il soit visible durant la totalité de l'épreuve.
- Posséder sur soi durant toute l'épreuve le matériel obligatoire.
- Se soumettre au contrôle anti dopage.
- Porter assistance à tout coureur en difficulté.
- Se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.
- Manquer de respect aux membres de l'organisation, aux bénévoles par des mouvements d'humeur et des gestes déplacés.
- Respecter l'intégralité du Règlement 2021.

L'inscription au Trail vaut pour acceptation de l'ensemble de nos actions et engagements en matière de développement durable.

Tout concurrent s'inscrivant à **l'Event trail de Royat** reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

➤ Abandon :

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et y restituer son dossard. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant. Des navettes positionnées aux postes de contrôle seront mises à disposition pour récupérer les coureurs ayant abandonné.

Si un coureur est pris en charge par les services des secours de l'organisation ou conventionnels, il se trouve de fait sous l'autorité des services de secours et doit interrompre sa course si ces derniers l'exigent.

Article 15 : Contrôle anti-dopage

Le Royat Urban Trail Organisation est habilité à recevoir des contrôles anti-dopage par des médecins référents de la Fédération Française d'athlétisme aux termes de l'article R.232-48 du code du sport (exemplaire sur les espaces infos courses).

Les participants concernés seront prévenus par une communication micro, mais aussi par un affichage sur les différents « espaces infos de l'épreuve », il appartient à chacun de se conformer aux règles et aux procédures en vigueur émises par le code du sport.

Les participants doivent pouvoir justifier de leur identité lors du contrôle (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.).

L'athlète peut être accompagné d'une personne de son choix.

Article 16 : Assurances et responsabilités

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'association Royat Urban Trail Organisation.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, **les coureurs doivent obligatoirement avoir souscrit une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.**

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dérogée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après

l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'association sera dérogée dès le retrait des dossards pour abandon, pour disqualification (pointage tardif, dégradation, ou du non respect du milieu naturel) par décision médicale ou sur décision du directeur de course.

Rappel : les cadets (16/17 ans, âge au 31 décembre) distance limitée à 15 km, obligatoirement sur le **RRN** (9km) avec autorisation parentale + certificat médical ou licence.

Article 17 : Charte du trail et préservation de l'environnement

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable.

Notre événement intègre les notions de développement durable.

Se déroulant dans un milieu naturel basé sur un équilibre écologique fragile, chacun s'engage à :

- Respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles, sachets, gels énergétiques usagés au sol.
- Respecter le balisage et le tracé en plein lieu habitats d'intérêt communautaire pour la préservation du milieu naturel.
- Utiliser des gobelets réutilisables aux ravitaillements de façon à limiter les déchets. **Chaque participant se doit de posséder son gobelet personnel (type éco-tasse)**. Aucun gobelet jetable ne sera fourni.
- Trier ses déchets lors de l'événement (sur les zones de ravitaillements, zone départ et arrivée),
- Des poubelles sont disposées sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Une zone propre sera limitée au-delà des ravitaillements. Sur cette zone, aucun jet de papier ne sera toléré sous peine de disqualification.
- Privilégier le covoiturage pour former des voitures complètes pour se rendre au départ de l'épreuve.
- Le participant s'engage à respecter les zones autorisées au public, à venir en aide et porter assistance à toute personne en danger ou en difficulté, à donner l'alerte en se référant aux numéros (assistance et médical au dos de chaque dossard), mais aussi auprès du bénévole le plus proche.
- Tous les participants de L'Event trail de Royat (coureurs, organisateurs, exposants et partenaires), s'engagent à vivre l'événement dans le respect des principes éthiques et moraux qui font la valeur du sport et de la vie associative et de respecter autrui dans la pratique de son métier, de son sport ou de sa passion.

Article 18 : Classements et récompenses

L'intégralité des remises des prix s'effectueront à la « l'AVAN'C » (Chemin du Breuil 63130 ROYAT).

Répartitions des podiums :

RRN : 20h.

- **RRN Solo** : 1, 2, 3 H et F, 1^{er} Sénior H et F, 1^{er} Master H et F (toute catégorie), 1^{er} espoir H et F, 1^{er} Junior H et F et 1^{er} Cadet H et F.
- **RRN Duo** : 1^{ère} équipe H, 1^{ère} équipe F, 1^{ère} équipe Mixte.

ETR : 12h

- **ETR Solo** : 1, 2, 3 H et F, 1^{er} Sénior H et F, 1^{er} Master H et F (toute catégorie), 1^{er} Espoir H et F. Les vainqueurs H et F du RUT se verront remettre un « LOUIS d'argent » ainsi que le Trophée spécifique à l'épreuve (réalisation Emmanuelle Bideau artiste céramiste à Royat).
- **ETR Duo** : 1^{ère} équipe H, 1^{ère} équipe F, 1^{ère} équipe Mixte.

MXL : 14h

- **MXL Solo**: 1 ,2 3 H et F, 1er Sénior H et F, 1er Master H et F (toute catégorie).

Les vainqueurs H et F se verront remettre le « LOUIS d'OR » ainsi que le Trophée spécifique à l'épreuve (réalisation Emmanuelle Bideau : artiste céramiste à Royat).

- **MXL Relais** : 1ère équipe H, 1ère équipe F, 1ère équipe Mixte.

De nombreux lots offerts par nos partenaires sur tous les podiums. Une tombola sur tirage au sort des dossards classé à l'arrivée permettant à plusieurs participants de gagner des séjours touristiques, des nuitées d'hôtel, des box sport, des multiples cadeaux de nos partenaires.

Les résultats seront affichés quelques jours après l'épreuve sur le Facebook et sur le site Internet de l'épreuve. Les gagnants seront contactés par le comité d'organisation en vue de réceptionner leurs lots.

En fonction du protocole sanitaire, il pourrait y avoir des modifications sur la remise des prix. Seul les 3 premiers individuels hommes et femmes ainsi que les vainqueurs hommes, femmes et mixte en duo sur le RRN et l'ETR et les vainqueurs hommes, femmes et mixte en relais sur le MXL seraient remis.

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux.

Article 19 : Droit à l'image

Par sa participation à **l'Event Trail de Royat**, chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales.

Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants-droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

Article 20 : Informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation à **l'Event Trail de Royat** implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de **Sportips**, société qui gère les inscriptions.

***Suppléments informations.**

Nous avons choisi une démarche « éco responsable », un balisage spécifique sera mis en place et retiré dès la fin de l'épreuve.

***Stationnements** : (consulter le plan course pour la visualisation).

Pour information :

Le parking du stade du Breuil sera réservé à l'organisation.

Parkings possibles :

1/ Face à l'école élémentaire : 8 Avenue Pasteur. (Stade et rue)

2/ Rue de la Grotte

3/ Place Allard

4/ Parking du Viaduc

5/ Avenue Pasteur

Vous avez la possibilité de vous garer gratuitement dans les rues sans gêner les commerçants et les résidents.

Nous attirons votre attention, sur le fait de ne pas laisser d'objets de valeur dans vos véhicules. L'organisation ne pouvant garantir une surveillance sur l'intégralité des zones de stationnement.

Possibilité de venir en BUS : Ligne 26 Place Allard, Ligne B Place Allard.

***Contrôle aux entrées**. En raison du maintien du « Plan Vigipirate », tous les accès sur le site course seront soumis à contrôle, des palpations effectués par des agents assermentés de la PAG pourront être effectués.